



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22041823

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

23 MARS 2022

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0873 822 322**

Nom

(en entier) : **Verl Propriétaire, Service et Administration**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Léon François 6-8 - 5170 Bois-de-Villers**

**Objet de l'acte : Démission d'un administrateur et décharge de responsabilité -
Nomination d'un administrateur / Démission d'un administrateur-délégué -
nomination d'un administrateur délégué**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 31 janvier 2022 au siège de la société, il a été décidé ce qui suit:

1. Démission d'un administrateur et décharge de responsabilité

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Karsten RISSER de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2021.

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de décharger Monsieur Karsten RISSER de sa gestion de la société jusqu'au 31 décembre 2021.

2. Nomination d'un administrateur

L'assemblée a désigné Monsieur Christopher STENZEL, né le 14 juin 1966, domicilié à 33332 GÜTERSLOH (Allemagne), Reckenberger Strasse 59, en qualité d'administrateur de la société, à compter du 1^{er} janvier 2022, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2026.

(...)

Lors de la réunion de l'organe d'administration, qui s'est tenue le 31 janvier 2022 au siège de la société, il a été décidé ce qui suit:

1. Démission d'un administrateur-délégué:

L'organe a pris acte de la démission de Monsieur Karsten RISSER de son mandat d'administrateur-délégué avec effet au 31 décembre 2021.

2. Nomination d'un administrateur-délégué:

L'organe a désigné Monsieur Christopher STENZEL, né le 14 juin 1966, domicilié à 33332 GÜTERSLOH (Allemagne), Reckenberger Strasse 59, en qualité d'administrateur de la société, à compter du 1^{er} janvier 2022, et ce pour une durée de 4 années.

Pouvoir est donné à Me Oliver WEINAND et Me Frédéric PAQUE, avocats à 1170 Bruxelles, chaussée de la Hulpe, 177/12 ou tout autre avocat du cabinet CAIRN LEGAL, dont le bureau est situé à la même adresse, pour agir seul ou avec faculté de substitution, au nom et pour compte de la société, effectuer toutes les formalités de publication prescrites par la loi en ce qui concerne les décisions qui précèdent et en particulier faire procéder à la publication d'un extrait du présent PV aux annexes du Moniteur Belge et à la mise à jour de l'inscription de la société à la Banque Carrefour des entreprises. Pour ce faire, ils sont pleinement autorisés à signer tous les documents, à accomplir tous les actes nécessaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, auprès du guichet d'entreprise, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique et, plus généralement, à faire tout ce qui est nécessaire ou utile dans ce contexte.

Frédéric PAQUE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 31/03/2022 -- Annexes du Moniteur belge